

## Débats. Un sous-champ historique sur la défensive : une réflexion sur la pertinence de l'histoire intellectuelle dans l'historiographie québécoise

Maxime Raymond-Dufour

Volume 74, numéro 1-2, été-automne 2020

Bilan et perspectives en historiographie de l'Amérique française

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1075502ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1075502ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Raymond-Dufour, M. (2020). Débats. Un sous-champ historique sur la défensive : une réflexion sur la pertinence de l'histoire intellectuelle dans l'historiographie québécoise. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 74(1-2), 241–266. <https://doi.org/10.7202/1075502ar>

Résumé de l'article

Cet article livre une réflexion sur la pertinence de l'histoire intellectuelle. Attaqués par certains défenseurs d'une histoire sociale de bas en haut, les historiens de l'intellectuel cherchent souvent à se justifier de leur sujet en exagérant les travers de leur sous-champ et en essayant de s'en distancier. Pourtant, la pratique montre que l'histoire intellectuelle est un champ ouvert, aux portées méthodologiques et théoriques larges, qui ne souffre pas d'une définition réductrice. L'histoire intellectuelle peut aisément se présenter comme complémentaire à une histoire des classes sociales, qui ne peut vraiment cacher sa dépendance aux abstractions, aux idées et aux idéologies. En réponse à une historiographie québécoise qui a considéré certaines catégories d'intellectuels suspects, cet article propose plutôt de les étudier comme partie prenante à la société, notamment en portant un autre regard sur la formation et la culture offertes par les collèges classiques.

## Débats

# Un sous-champ historique sur la défensive : une réflexion sur la pertinence de l'histoire intellectuelle dans l'historiographie québécoise

MAXIME RAYMOND-DUFOUR  
*Université McGill*

**RÉSUMÉ** • Cet article livre une réflexion sur la pertinence de l'histoire intellectuelle. Attaqués par certains défenseurs d'une histoire sociale de bas en haut, les historiens de l'intellectuel cherchent souvent à se justifier de leur sujet en exagérant les travers de leur sous-champ et en essayant de s'en distancier. Pourtant, la pratique montre que l'histoire intellectuelle est un champ ouvert, aux portées méthodologiques et théoriques larges, qui ne souffre pas d'une définition réductrice. L'histoire intellectuelle peut aisément se présenter comme complémentaire à une histoire des classes sociales, qui ne peut vraiment cacher sa dépendance aux abstractions, aux idées et aux idéologies. En réponse à une historiographie québécoise qui a considéré certaines catégories d'intellectuels suspects, cet article propose plutôt de les étudier comme partie prenante à la société, notamment en portant un autre regard sur la formation et la culture offertes par les collèges classiques.

**ABSTRACT** • This article reflects on the relevance of intellectual history. Attacked by some defenders of a social history from the bottom up, intellectual historians often seek to justify their subject by exaggerating the shortcomings of their subfield and trying to distance themselves from it. However, practice shows that intellectual history is an open field with broad methodological and theoretical implications that does not suffer from a reductive definition. Intellectual history can easily be presented as complementary to social history, which cannot really hide its dependence on abstractions, ideas and ideologies. In response to a Quebec historiography that has considered suspect certain categories of intellectuals, this article rather suggests studying them as an integral part of society, using as a case study a renewed analysis of the training and culture dispensed in classical colleges.

**D**e Fernand Ouellet à Martin Petitclerc, l'histoire intellectuelle n'a pas toujours eu bonne presse dans l'historiographie québécoise. Ce sous-champ de la discipline historique a fait l'objet d'une suspicion continue. Celle-ci s'est exprimée grâce à une réaffirmation périodique de la primauté du social sur les idées, mais aussi à travers un climat historiographique de dépréciation des élites du Québec prérévolutionnaire tranquille. En effet, l'histoire intellectuelle est difficilement dissociable des élites lettrées qui ont déployé leurs idées et ces élites ont été présentées comme essentiellement conservatrices par une partie de l'historiographie québécoise. En conséquence, l'histoire intellectuelle n'a souvent été pratiquée qu'en réaffirmant la dépendance des idées envers les conditions socio-économiques des intellectuels ou qu'en condamnant les tendances antilibérales des élites perdantes de la Révolution tranquille.

Plus largement, les tenants de l'histoire sociale et les héritiers de la tradition historiographique des *Annales* présentent l'histoire intellectuelle dans sa forme « pure » comme une pratique désincarnée se pratiquant dans l'abstrait en ignorant le climat social et les conditions de conception des idées. Cette « stricte histoire intellectuelle<sup>1</sup> » ferait la promotion d'élites conservatrices dont les idées sont soit archaïques, soit condamnables. En conséquence, les historiens de l'intellectuel se justifient à outrance de leur démarche parce qu'ils sont historiographiquement sur la défensive. Or, les questions sociales et le sens plus vaste de la pertinence de l'étude des idées et des intellectuels n'échappent pas aux pratiquants de l'histoire intellectuelle. Au contraire, ce sous-champ témoigne d'un dynamisme horizontal.

Cet article propose une réflexion sur l'histoire intellectuelle, sur son étendue et sur sa relation avec l'histoire sociale. D'une part, l'objectif est d'illustrer la variété des recherches et des approches en histoire intellectuelle, en mettant en relief l'importance de la contextualisation sociale pour les historiens qui la pratiquent. D'autre part, l'article se penche sur la pénétration des idées des élites de haut en bas.

Dans un premier temps, nous verrons comment les historiens de l'intellectuel ont été mis sur la défensive grâce à un bref exposé historiographique, puis en voyant comment ils essaient de justifier leur démarche en se posant contre une histoire intellectuelle ou une histoire des idées désincarnées. Ensuite, nous aborderons de front la définition de l'histoire

1. Voir Martin Petitclerc, « L'histoire comme projet démocratique », *Revue d'histoire de l'Amérique française (RHAF)*, 64, 1 (été 2010), p. 107.

intellectuelle pour en faire ressortir l'ouverture théorique et méthodologique. En troisième lieu, cet article invite à prendre acte du rapport souvent organique entre élite et peuple et entre histoire intellectuelle et histoire sociale. Finalement, je propose d'illustrer la pertinence de l'histoire intellectuelle à partir de mes propres travaux sur les collèges classiques canadiens.

### DE OUELLET À PETITCLERC

C'est en partie en réaction à l'historiographie traditionaliste et cléricale des Lionel Groulx et Olivier Maurault<sup>2</sup> que ladite « École de Québec<sup>3</sup> » réplique avec une histoire matérialiste et, surtout, sociale. Ce nouveau projet historiographique prend ses sources dans une contestation des élites traditionnelles du Québec similaire à la rhétorique *citélibriste*<sup>4</sup> et sous l'influence déterminante de l'École des *Annales*. L'importation du projet historiographique des *Annales* dans les années 1960 impose non seulement un recentrage autour des questions économiques et sociales, mais aussi une reconfiguration du projet de l'histoire intellectuelle autour de la question des « mentalités ». L'histoire intellectuelle est appelée à devenir contexte mental pour cerner les limites historiques du pensable.

Or, si Lucien Febvre a tout à la fois conçu et mis en application son projet d'histoire des mentalités en France<sup>5</sup>, Fernand Ouellet a bien suggéré une telle perspective, mais sans jamais vraiment y donner suite<sup>6</sup>. Il est difficile de ne pas voir dans l'absence relative d'intérêt pour les intellectuels québécois de cette génération d'historiens un certain dédain pour les élites québécoises caractéristique de l'« École de Québec ». Pour Fernand Ouellet, autant les prétendus libéraux patriotes – qu'il décrit comme des conservateurs faussement démocrates – que les clérico-conservateurs sont coupables de conjuguer des idéaux incompatibles (nationalisme, libéra-

2. À certains égards, l'« École de Montréal » a contribué à l'histoire nationaliste élitaire de Groulx, surtout sous la plume de Guy Frégault qui a consacré une partie de sa carrière à refaire l'histoire des grands personnages historiques de la Nouvelle-France. Voir Guy Frégault (en coll. avec Lilianne Frégault), *Frontenac, Louis de Buade, comte de Palluau 1622-1698* (Montréal et Paris, Fides, 1956).

3. François-Olivier Dorais, « Classifier et organiser la production historiographique au Québec: réflexions critiques autour de la notion d'« école historique » », *Bulletin d'histoire politique (BHP)*, 24, 3 (printemps 2016), p. 167.

4. Daniel Poitras, « L'impossible oublié: Fernand Ouellet, la Révolution tranquille et la république contrefactuelle des Patriotes », *RHAF*, 66, 3-4 (hiver-printemps 2013), p. 344.

5. Voir notamment Lucien Febvre, *Un destin. Martin Luther* (Paris, Rieder, 1928); Lucien Febvre, « Leur Histoire et la nôtre », dans *Combats pour l'histoire* (Paris, A. Collin, 1953), p. 276-283; Roger Chartier, *Cultural History* (Cambridge, Polity Press, 1988), p. 22-23.

6. Yvan Lamonde, « L'histoire sociale des idées comme histoire intellectuelle », *Mens. Revue d'histoire intellectuelle de l'Amérique française (Mens)*, 1, 2 (printemps 2001), p. 89-90.

lisme, étatsisme, traditionalisme, etc.)<sup>7</sup> et de confiner les Canadiens français dans l'autarcie culturelle et l'infériorité économique<sup>8</sup>.

On note également chez les historiens néonationalistes québécois, Fernand Dumont en tête<sup>9</sup>, un même rejet du cléricisme-conservatisme et du paradigme de la survivance qu'il met en place et qui, selon cette perspective, domine jusqu'à la Révolution tranquille. Des historiens comme Serge Gagnon et Yvan Lamonde déprécient la pensée clérico-conservatrice en argumentant que le cléricalisme est antithétique avec la production scientifique<sup>10</sup>. Ce faisant, c'est un nombre important d'intellectuels québécois qui s'en trouvent déconsidérés au profit d'une tradition intellectuelle libérale ou de la génération des révolutionnaires tranquilles<sup>11</sup>.

Gérard Bouchard argumente quant à lui que les intellectuels québécois d'avant 1960 étaient déconnectés de la population québécoise. Au premier chef, Bouchard considère dans ses écrits des années 1990 qu'il existe une distance entre un peuple québécois incarné dans la culture populaire et le continent américains et une élite désincarnée, plus proche de l'Europe, notamment par sa formation classique et son regard tourné vers le Vieux-Continent<sup>12</sup>. Dans les années 2000, Bouchard s'attelle à la tâche de trouver des intellectuels québécois « anciens » et marquants. Ce n'est que pour se retrouver déçu devant la pensée haletante et parfois contradictoire de Lionel Groulx, d'Arthur Buies, d'Edmond de Nevers, d'Édouard Montpetit et de Jean-Charles Harvey<sup>13</sup>.

7. D. Poitras, « L'impossible oublié », p. 347.

8. Fernand Ouellet, « Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850 », thèse de doctorat (histoire), Université Laval, 1965, p. 345 et 405 ; Gilles Marcotte, « Histoire économique et sociale du Québec (1760-1850) », *Études françaises*, 3, 2 (mai 1967), p. 237.

9. Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise* (Montréal, Boréal, 1996).

10. Serge Gagnon, *Le Québec et ses historiens de 1840 à 1920. La Nouvelle-France de Garneau à Groulx* (Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1978), p. 39-40 ; Yvan Lamonde, *Brève histoire des idées au Québec, 1763-1965* (Montréal, Boréal, 2019), p. 8 ; Yvan Lamonde, *La philosophie et son enseignement au Québec (1665-1920)* (LaSalle, Hurtubise, 1980).

11. Sur la complexité de la notion d'intellectuel catholique qui, en France comme au Québec, semble ne pas aller de soi, voir : Jules Racine St-Jacques, « L'engagement du père Georges-Henri Lévesque dans la modernité canadienne-française, 1932-1962 », thèse de doctorat (histoire), Université Laval, 2015, p. 33-35. Voir aussi les recherches d'Yves Gingras sur le frère Marie-Victorin, que Gingras considère comme un scientifique et un intellectuel à part entière : Yves Gingras, « Les combats du frère Marie-Victorin », *RHAF*, 58, 1 (été 2004), p. 87-101.

12. Gérard Bouchard, « Une nation, deux cultures : continuités et ruptures dans la pensée québécoise traditionnelle (1840-1960) », dans Gérard Bouchard, dir., avec la collaboration de Serge Courville, *La construction d'une culture. Le Québec et l'Amérique française* (Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1993), p. 3-42.

13. Gérard Bouchard, *Les deux chanoines : contradiction et ambivalence dans la pensée de Lionel Groulx* (Montréal, Boréal, 2003), p. 21 ; Gérard Bouchard, *La pensée impuissante. Échecs et mythes nationaux canadiens-français (1850-1960)* (Montréal, Boréal, 2004), p. 16.

Ces interprétations invitent à considérer les intellectuels d'un Québec plus ancien comme des vestiges intrigants, mais relativement insignifiants. Leur « pensée impuissante » les rend en quelque sorte étrangers à l'expérience populaire et cette « dissonance » des élites n'invite ni à les considérer perspicaces ni à apprécier leur impact sur une société dans laquelle ils existent pourtant de plein droit. Si Serge Gagnon, Yvan Lamonde et Gérard Bouchard ont tous pratiqué l'histoire intellectuelle, c'est qu'ils y ont chacun vu une pertinence. Toutefois, on ressort de leur lecture avec une certaine méfiance envers des élites auxquelles ils attribuent un impact limité et, surtout, négatif sur la destinée libérale ou américaine du peuple québécois. Plus on considère la société fractionnée entre les élites et le peuple, plus la question de la pertinence de l'histoire intellectuelle se pose avec acuité.

Qu'il s'agisse d'un néo-conservatisme ou d'un retour du balancier historiographique, les années 2000 voient naître la *nouvelle sensibilité*<sup>14</sup>. Ce courant historiographique, que l'on associe sommairement à des auteurs comme Pierre Trépanier, Éric Bédard, Charles-Philippe Courtois et Damien-Claude Bélanger<sup>15</sup>, se présente historiographiquement comme une revalorisation de l'histoire intellectuelle et politiquement comme une réhabilitation du passé conservateur québécois. Devant ce renouveau historiographique aux tonalités traditionalistes, l'histoire sociale réplique sous la plume de Martin Petitclerc et, dans une moindre mesure, de Thierry Nootens<sup>16</sup>.

Publié en 2009, l'article « Notre maître le passé ? » de Petitclerc s'en prend en effet aux nouveaux porteurs de la *nouvelle sensibilité* pour affirmer *a contrario* l'importance d'une histoire sociale engagée. Ce nouveau courant historiographique n'inspire à Petitclerc rien de bon : trop identitaire, il relève selon lui d'un paradigme hostile à l'histoire sociale. Il met de l'avant un projet élitiste et passéiste et il s'éloigne de la thématique des rapports de classes sociales. En filigrane de la polémique qui s'ensuit dans

14. On pourrait qualifier cette histoire de post-révisionniste, en réaction à la caractérisation par Ronald Rudin des historiens du socio-économique qui ont travaillé à « faire » du Québec une société historiquement « normale ». Voir Ronald Rudin, *Making History in Twentieth-Century Quebec* (Toronto, University of Toronto Press, 1997); ouvrage publié en français l'année suivante.

15. Damien-Claude Bélanger, Sophie Coupal et Michel Ducharme, dir., *Les idées en mouvement : perspectives en histoire intellectuelle et culturelle au Canada* (Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2004); Martin Petitclerc, « Notre maître le passé ? Le projet critique de l'histoire sociale et l'émergence d'une nouvelle sensibilité historiographique », *RHAF*, 63, 1 (été 2009), p. 99-105.

16. Thierry Nootens s'en prend davantage à l'utilisation du concept d'identité qu'à l'histoire intellectuelle à proprement parler. Toutefois, remarquons que sa critique porte notamment sur l'« éclatement du sujet » et, *a fortiori*, à l'agentivité méthodologiquement imbriquée dans le projet de l'histoire intellectuelle. Thierry Nootens, « Un individu “éclaté” à la dérive sur une mer de “sens” ? Une critique du concept d'identité », *RHAF*, 62, 1 (été 2008), p. 35-67.

les pages de la *Revue d'histoire de l'Amérique française*<sup>17</sup> se profile un questionnement sur la posture du chercheur en sciences humaines par rapport à l'action militante et à l'espace public. Le débat reflète aussi une opposition plus large entre une gauche politique avide de démocratisation aux élans anti-élitaires (Petitclerc) et une droite élitiste et traditionaliste cherchant à réémerger dans l'espace public québécois (Courtois).

Au-delà de la lutte entre le conservatisme et le progressisme, entre la *nouvelle sensibilité* et l'histoire sociale critique, l'article de Petitclerc s'en prend à une certaine manière de faire l'histoire par le haut qui ne peut être pertinente à ses yeux que si elle s'élève au-dessus de l'agentivité des acteurs pour éclairer la complexité des rapports sociaux<sup>18</sup>. Il s'oppose à la *nouvelle sensibilité*, mais exprime aussi un condensé de ce que l'on reproche aux historiens de l'intellectuel. Ces derniers apparaissent souvent comme des conservateurs historiographiques par leur intérêt pour une ancienne tradition d'écriture de l'histoire<sup>19</sup>, comme des conservateurs sociaux par leur perspective de haut en bas et comme des adeptes de l'abstraction à outrance, incapables de penser leur objet dans un contexte historique plus vaste<sup>20</sup>. Ce n'est pas un débat qui relève strictement de l'historiographie québécoise. Il s'agit plutôt d'une guerre froide historiographique que se livrent deux camps<sup>21</sup>. D'un côté, les chercheurs qui pratiquent l'histoire intellectuelle défendent leur méthodologie. De l'autre, les tenants de l'histoire des classes sociales critiquent l'histoire intellectuelle lorsqu'elle s'éloigne des rapports de classe ou lorsqu'elle peint un portrait trop avantageux des élites dominantes. C'est ce qui amène Marc Angenot à

17. Charles Philippe Courtois, « Le débat sur les sensibilités historiques au Québec : connaissance historique ou projet politique ? », *RHAF*, 64, 1 (été 2010), p. 71-82 ; Patrick-Michel Noël, « Le projet d'une histoire autonome », *RHAF*, 64, 1 (été 2010), p. 83-90 ; M. Petitclerc, « L'histoire comme projet démocratique », p. 91-102.

18. Voir tout particulièrement la note 76, M. Petitclerc, « L'histoire comme projet démocratique », p. 107.

19. Tout dépend, bien sûr, de la perspective historiographique généalogique que l'on choisit d'adopter. L'histoire culturelle est pour beaucoup un produit de l'influence de l'anthropologie dans le champ historique qui remonte aux années 1960, alors que l'histoire intellectuelle et celle des idées forment toutes deux un projet historiographique déjà dans les années 1930. Cela dit, Peter Burke considère des historiens des années 1930, comme Jacob Burckhardt et Johan Huizinga, comme des précurseurs du champ de l'histoire culturelle. Voir : Peter Burke, *What is Cultural History?* (Cambridge, Polity Press, 2004), p. 7-20 et 32-34.

20. R. Chartier, *Cultural History*, p. 22-23 et 53-70.

21. Ramsay Cook, « Canadian Intellectual History : What has been done ? », dans D.-C. Bélanger, S. Coupal et M. Ducharme, *Les idées en mouvement...*, p. 16.

constater, visiblement déçu, l'illégitimité du sous-champ de l'histoire des idées<sup>22</sup>.

### L'HISTOIRE INTELLECTUELLE SUR LA DÉFENSIVE

Cette apparente illégitimité met la table pour une réflexion sur ce que sont véritablement les sous-champs de la discipline historique. Or, il appert que la définition de l'histoire intellectuelle est problématique. Notamment, on constate la tendance des historiens de l'intellectuel à s'en tenir à une définition du sous-champ qui mime le programme qu'ils défendent personnellement<sup>23</sup>. Ce n'est pas tant ici que l'on doive s'insurger contre des auteurs qui ont préféré resserrer leur propos autour de leur objet d'étude plutôt qu'autour d'une discussion épistémologique abstraite. Constatons simplement la complexité d'offrir une vision globalisante de l'histoire intellectuelle<sup>24</sup>.

Deux ouvrages récents – ceux de Damien-Claude Bélanger sur *Thomas Chapais, historien* et de Valérie Lapointe-Gagnon, *Panser le Canada : une histoire intellectuelle de la commission Laurendeau-Dunton* – expriment une même conception de l'histoire intellectuelle. Pour chacun, l'histoire intellectuelle et celle des intellectuels sont indissociables, si bien que la contextualisation historique des intellectuels permet de rendre compte du contexte de production des idées<sup>25</sup>. C'est également la perspective adoptée par Jules Racine St-Jacques dans sa thèse de doctorat *L'engagement du père Georges-Henri Lévesque dans la modernité canadienne-française, 1932-1962 : contribution à l'histoire intellectuelle du catholicisme et de la modernité au Canada français*. Racine St-Jacques, à la suite de Philippe Chenaux, explique que « nous posons le postulat que toute histoire intellectuelle est à la fois histoire des idées et des individus qui les portent<sup>26</sup> », ajoutant du même

22. À noter qu'Angenot établit une distinction entre histoire intellectuelle et histoire des idées qui est légitime, même si l'une et l'autre peuvent être considérées comme relevant en fait du même sous-champ. C'est cette dernière perspective que j'adopte dans cet article, comme je m'en explique plus loin. Voir Marc Angenot, *L'histoire des idées* (Liège, Presses de l'Université de Liège, 2014), p. 7-47.

23. Dans une réflexion sur sa propre démarche, l'historiographe français François Dosse explique que ce n'est qu'après coup, après avoir réalisé sa recherche, qu'il y a trouvé une cohérence et qu'il l'a conçue comme histoire intellectuelle. Évidemment, cette démarche d'introspection empirique justifie qu'il ne définit vraiment l'histoire intellectuelle qu'à travers son regard personnel (François Dosse, « L'irréduction dans l'histoire intellectuelle », *Espace Temps*, 84-86 (2004), p. 173-175.

24. Un constat partagé par M. Angenot, *L'Histoire des idées...*, p. 7-8.

25. Valérie Lapointe-Gagnon, *Panser le Canada. Une histoire intellectuelle de la commission Laurendeau-Dunton* (Montréal, Boréal, 2018), p. 15-21 ; Damien-Claude Bélanger, *Thomas Chapais, historien* (Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2018), p. 4-17.

26. J. Racine St-Jacques, *L'engagement du père...*, p. 42 ; Philippe Chenaux, *Entre Maurras et Maritain. Une génération intellectuelle catholique (1920-1930)* (Paris, Cerf, 1999), p. 12. Voir aussi Jules Racine-St-Jacques, *Georges-Henri Lévesque. Un clerc dans la modernité* (Montréal, Boréal, 2020).



souffle en note s'opposer à une histoire des idées désincarnée comme à une histoire des intellectuels qui évacue les idées.

Cette perspective, courante dans les milieux historiographiques français, a peut-être été le mieux exprimée par l'ancien directeur d'études de l'EHESS, Jean-Claude Perrot :

[L]e développement des sciences humaines et sociales [...] a montré que toutes les activités et toutes les pratiques humaines sont susceptibles d'une analyse qui met en évidence la pensée, claire ou confuse, des acteurs humains. [...] Ainsi comprise, l'histoire intellectuelle échappe au reproche traditionnellement adressé à l'histoire des idées, d'étudier des entités abstraites qui se développeraient dans un vide historique<sup>27</sup>.

L'histoire des idées serait ici une sorte de penchant abstrait et naïf d'une histoire intellectuelle incarnée dans le présent qu'elle décrit. Si l'on suit ce schéma de pensée, il existerait une mauvaise pratique, l'histoire des idées, qui ne devient bonne que lorsqu'elle embrasse son historicité pour devenir histoire intellectuelle.

Il est vrai que la pratique d'une histoire des idées insistant sur l'abstraction en mettant en évidence ses manifestations, mais en ignorant sa contextualisation à travers les époques, existe, même si elle semble aujourd'hui archaïque<sup>28</sup>. Or, s'il arrive que l'on critique certains travaux d'histoire intellectuelle pour leur manque d'incarnation historique<sup>29</sup>, ce genre de travers n'est pas si commun. Il est empiriquement démontrable que la majorité des historiens des idées québécois analysent aujourd'hui leurs sources en tenant compte du contexte politique ou social qui les a vu naître, grandir et voyager. Déjà en 1945, la thèse de Marcel Trudel sur *L'influence de Voltaire au Canada* en offrait un exemple. Trudel s'y intéresse aux manifestations de la pensée de Voltaire dans le contexte canadien, sans négliger ce dernier. Surtout, les conditions matérielles ou les réseaux

27. Cette citation est tirée de la quatrième série de la *Revue de synthèse* (1986-2001) qui avait pour programme de revaloriser l'histoire intellectuelle et l'histoire des sciences dans la foulée de ce que Catherine Pomeyrols nomme « la remise en cause des paradigmes des *Annales* ». Catherine Pomeyrols, « L'histoire intellectuelle en France », *Mens*, 4, 1 (automne 2003), p. 159; Jean-Claude Perrot, « Aux lecteurs », *Revue de synthèse*, 107, 1-2 (1986), p. 6; R. Chartier, *Cultural History*, p. 21-27.

28. Voir Marc Angenot sur ce qu'il appelle « l'approche classique » en histoire intellectuelle : M. Angenot, *L'histoire des idées...*, p. 125-127. Voir aussi Arthur Lovejoy, *The Great Chain of Being: A Study of the History of an Idea* (Cambridge, Harvard University Press, 2001 [1936]); Russell Jacoby, « A New Intellectual History », *The American Historical Review*, 97, 2 (avril 1992), p. 412; R. Chartier, *Cultural History*, p. 19.

29. C'est notamment le reproche qu'a exprimé Jean-Philippe Warren à l'endroit de *La pensée impuissante* de Gérard Bouchard, reproche qui peut également s'appliquer à *Les deux chanoines* du même auteur. Voir Jean-Philippe Warren, « Compte rendu de Bouchard, *La pensée impuissante...* », *Mens*, 6, 1 (automne 2005), p. 95-103.

commerciaux qui ont permis la circulation des idées servent à expliquer sa résurgence. Par exemple, on y apprend que c'est l'industrie de l'importation du livre, qui fut « longue et compliquée », passant « par l'intermédiaire de l'Angleterre et des États-Unis » après la Conquête qui a permis la résurgence des idées voltairiennes au Canada<sup>30</sup> ; ou encore, que les journaux canadiens retraduisaient du Voltaire traduit en anglais par les journaux américains à la toute fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>31</sup>.

Il en va de même d'historiens comme Fernande Roy ou, plus récemment, Michel Ducharme, dont les travaux respectivement sur le libéralisme et sur le concept de liberté ne manquent pas d'incarnation historique. La première propose dans *Progrès, harmonie, liberté : le libéralisme des milieux d'affaires francophones de Montréal au tournant du siècle* une relecture des rapports entre clérico-conservatisme et libéralisme dans la société québécoise du XX<sup>e</sup> siècle grâce à un tryptique de dialogues historiographiques, de réflexions théoriques – sur la nature du libéralisme dans sa forme historicisée – et de recherches dans les imprimés<sup>32</sup>. Le tout est incarné dans le discours d'un groupe social, celui de la bourgeoisie et du patronat, qui rend cette histoire complémentaire au projet général de l'histoire sociale.

Michel Ducharme, représentant de la *nouvelle sensibilité*, aborde dans *Le concept de liberté au Canada à l'époque des Révolutions atlantiques, 1776-1838* la transformation du fondement de la liberté dans l'esprit des Radicaux du Haut-Canada et des Patriotes du Bas-Canada. Si son étude est essentiellement typologique, insistant sur une distinction abstraite et théorique entre le constitutionnalisme et le républicanisme, son étude ne manque pas d'ancrage historique. Le glissement vers le républicanisme des futurs rebelles se fait certainement au profit des idées des Patriotes américains du siècle précédent, mais s'explique surtout par leur exaspération politique et par le discours libéral ambiant dans le monde atlantique<sup>33</sup>.

Ainsi, la définition de Jean-Claude Perrot ci-haut citée pose problème. D'un côté, elle permet de situer l'histoire intellectuelle par rapport à l'histoire des idées, ce versant désincarné d'une bonne histoire intellectuelle. De l'autre, elle invite à constater le vide de cet épouvantail de l'histoire intellectuelle qui ne semble exister qu'en marge d'une pratique

30. Marcel Trudel, *L'influence de Voltaire au Canada, Tome 1* (Montréal, Fides, 1945), p. 15.

31. M. Trudel, *L'influence...*, p. 44-45.

32. Fernande Roy, *Progrès, harmonie, liberté : le libéralisme des milieux d'affaires francophones de Montréal au tournant du siècle* (Montréal, Boréal, 1988).

33. Michel Ducharme, *Le concept de liberté au Canada à l'époque des Révolutions atlantiques, 1776-1838* (Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2010), p. 120.

historiographique polyphonique. D'un point de vue théorique, définir l'histoire des idées en la qualifiant d'étude d'«idées abstraites» dans un «vide historique» est logiquement incongru : comment peut-on faire de l'histoire sans que celle-ci soit incarnée dans l'histoire et, donc, contextualisée et historicisée<sup>34</sup>? C'est à juste titre que Joseph Levine, historien spécialiste dans l'humanisme intellectuel, écrit dans un article sur la nature de l'histoire intellectuelle que l'histoire des idées a pour première tâche de situer les idées dans leur temps et dans leurs rapports démontrables avec le contexte<sup>35</sup>.

Le caractère historique de l'histoire intellectuelle ou celle des idées permet de les distinguer de pratiques intellectuelles et de travaux de recherche caractérisés par leur ahistoricité. Par exemple, Julien Goyette a publié en 2017 *Temps et culture*. Dans cet ouvrage, l'auteur synthétise la pensée historique de Fernand Dumont<sup>36</sup>. La méthodologie de Goyette est de consolider l'ensemble des œuvres de Dumont pour en extirper l'essence de sa pensée historique. L'argumentation de *Temps et culture* se déploie dans l'abstrait, ignorant virtuellement toute forme de contexte, qu'il soit personnel, collectif, institutionnel, national... et laisse le lecteur plonger dans la pensée de Dumont sans qu'on y reconnaisse le demi-siècle pendant lequel il a écrit. S'agit-il alors de cette histoire des idées désincarnée? Après tout, le sociologue Robert Leroux critique l'ouvrage de Goyette en expliquant que ce dernier «ne dit rien sur l'histoire personnelle et collective dans laquelle Dumont s'inscrit<sup>37</sup>». Or, il appert que le terme «histoire» dans «histoire des idées» suppose une forme de contextualisation à laquelle Goyette ne s'adonne tout simplement pas. *Temps et culture* ne relève pas du champ historique, mais plutôt de la philosophie de l'histoire, ce que Goyette reconnaît d'ailleurs lui-même<sup>38</sup>.

Peut-être est-ce pour mieux élargir leurs horizons et éviter une catégorisation hostile que les historiens de l'intellectuel ont préféré distinguer leur démarche de celle d'une histoire obtuse des idées ou d'une stricte histoire intellectuelle? Cela semble être effectivement le cas en France.

34. À ce sujet, Yvan Lamonde écrit : «on ne peut faire d'histoire intellectuelle sans faire l'histoire du contexte», Y. Lamonde, «L'histoire sociale des idées...», p. 93.

35. Joseph M. Levine, «Intellectual History as History», *Journal of the History of Ideas*, 66, 2 (avril 2005), p. 200.

36. Julien Goyette, *Temps et culture. Fernand Dumont et la philosophie de l'histoire* (Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2017).

37. Robert Leroux, «Compte rendu de Julien Goyette, *Temps et culture...*», *Recherches sociographiques*, 59, 1-2 (janvier-juillet 2018), p. 287.

38. J. Goyette, *Temps et culture...*, p. 11-28.

L'historienne Catherine Pomeyrols, résumant la situation de l'histoire intellectuelle française, explique que

l'appellation « histoire intellectuelle » [...] apparaît désormais trop restreinte [...] au regard de l'histoire des « mentalités » puis de celle des « pratiques culturelles » qui a remis l'accent sur les liens entre le culturel et le social. Cette histoire culturelle renouvelée s'est installée dans le paysage historiographique en liaison avec la remise en cause des paradigmes des *Annales* et des grands modèles explicatifs des années 1960 et 1970<sup>39</sup>. Suivant cette interprétation, les historiens français auraient préféré se revendiquer d'une vaste histoire culturelle et des mentalités, par opposition à une histoire intellectuelle repliée sur elle-même<sup>40</sup>.

Il n'est alors pas banal de voir la revue *Mens* se rebaptiser *Revue d'histoire intellectuelle et culturelle* [je souligne] dans un effort pour élargir ses horizons<sup>41</sup>. C'est probablement aussi pourquoi un historien comme Daniel Poitras rejette, dans son *Expérience du temps et historiographie au XX<sup>e</sup> siècle*, l'idée que lui-même pratique une histoire « strictement intellectuelle<sup>42</sup> ». Poitras pratique pourtant une histoire qui semble intellectuelle, notamment parce qu'elle s'intéresse à trois intellectuels – Fernand Dumont, Michel de Certeau et François Furet –, à leurs institutions – Église catholique, revues scientifiques, laboratoires de recherche, États nationaux et j'en passe –, à leur production et à leur évolution respective pour en arriver à ce qui apparaît comme une histoire comparée et synchronique d'intellectuels et de leurs idées. L'historien de l'intellectuel, inquiet d'être caractérisé malgré lui, semble poussé à se distancier des mauvaises pratiques présumées de son champ.

## UNE DÉFINITION OUVERTE

Ce qui nous ramène à la définition de l'histoire intellectuelle afin de cerner ce qui relève effectivement d'elle dans la pratique d'aujourd'hui.

### Définition fédérative

L'histoire intellectuelle gagne à être considérée de manière large. Comme Perrot, j'argumente ici que l'histoire des idées ne devrait pas être consi-

39. C. Pomeyrols, « L'histoire intellectuelle... », p. 159.

40. Il faut dire que Pomeyrols présente son interprétation des propos de Roger Chartier, qui ne perçoit pas de manière obtuse ou restreinte les projets d'histoire intellectuelle. Plutôt, il argumente que les historiens des *Annales* ont proposé un renouvellement de l'histoire intellectuelle incarné dans le social. R. Chartier, *Cultural History*, p. 23-27.

41. Guy Laperrière, « Les dix ans de *Mens* », *Mens*, 11, 1 (automne 2010), p. 9-35.

42. Daniel Poitras, *Expérience du temps et historiographie au XX<sup>e</sup> siècle. Michel de Certeau, François Furet et Fernand Dumont* (Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2018), p. 10.

dérée comme un champ entièrement distinct de l'histoire intellectuelle personnalisée à la manière de Jean-Philippe Warren. La biographie intellectuelle d'intellectuels constitue certes un genre privilégié<sup>43</sup>, mais c'est aussi un genre qui bénéficie de la grande contextualisation qui provient des historiens qui ont mis les idées, et non les humains, au cœur de leurs études. En historiographie québécoise, c'est un peu ici la rencontre entre Warren et le grand projet d'histoire sociale des idées d'Yvan Lamonde, dont les travaux permettent une compréhension plus globale du contexte qui a pu influencer sur les individus. C'est intéressant de savoir qu'Honoré Beaugrand était un Rouge républicain<sup>44</sup>, mais c'est intéressant aussi de comprendre l'état du républicanisme chez les Rouges de la crise annexionniste à Wilfrid Laurier<sup>45</sup>. Puisque ces deux types d'histoire sont en fait les deux faces d'une même pièce, on doit les considérer en bloc, comme deux approches également valides à l'intérieur du sous-champ de l'histoire intellectuelle. Cette dernière se révèle alors être l'étude historique de l'émergence, de la diffusion, de la pénétration, de l'évolution et de la personnalisation des idées, une liste de phénomènes à étudier qui n'est ni exclusive ni impérative pour réussir une bonne histoire intellectuelle.

### Variété des sources

Il est difficile de cerner avec précision le type de sources que mobilisent les historiens de l'intellectuel. Il est généralement convenu que l'histoire intellectuelle se fait à partir de sources dont on reconnaît l'achèvement intellectuel. C'est pourquoi Yvan Lamonde argumente en expliquant son projet d'histoire sociale des idées que « si j'avais fait une histoire *culturelle* du Québec, je me serais intéressé à toutes les formes d'expression culturelle, imprimée, orale, matérielle, plastique<sup>46</sup> ». Suivant ce schéma, on constate une distinction entre la pensée aboutie des acteurs, que l'on retrouve dans des textes écrits et intellectuellement achevés, et d'autres formes de productions culturelles dont la nature n'invite pas à l'analyse de l'histoire intellectuelle<sup>47</sup>.

43. Voici quelques exemples québécois récents : D.-C. Bélanger, *Thomas Chapais...* ; J. Racine St-Jacques, *L'engagement du père...* ; Jean-Philippe Warren, *Honoré Beaugrand. La plume et l'épée (1848-1906)* (Montréal, Boréal, 2015) ; Charles-Philippe Courtois, *Lionel Groulx. Le penseur le plus influent de l'histoire du Québec* (Montréal, Éditions de l'Homme, 2017).

44. J.-P. Warren, *Honoré Beaugrand...*, p. 9-16.

45. Il est d'ailleurs notable que Warren situe Beaugrand d'entrée de jeu en citant Yvan Lamonde, Fernand Roy et Jean-Paul Bernard (J.-P. Warren, *Honoré Beaugrand...*, p. 9-10).

46. Y. Lamonde, « L'histoire sociale des idées... », p. 93, souligné dans le texte original.

47. Y. Lamonde, *Brève histoire des idées...*, p. 7-9.

On peut cependant constater dans la pratique que l'histoire intellectuelle a souvent recours à des documents d'archives qui n'ont rien de grandes œuvres intellectuelles. Le travail de l'historien pousse normalement vers une recherche horizontale, à l'extérieur des écrits aboutis et des grandes œuvres. Par exemple, la recherche de Valérie Lapointe-Gagnon sur la commission Laurendeau-Dunton plonge dans le fonds de la commission d'enquête en révélant notamment les difficultés institutionnelles pour réaliser l'immense programme de recherche que la commission entrevoit. De l'idée d'un salut collectif passant par les études en sciences humaines à son application au sein d'une structure gouvernementale avide de résultats rapides, l'étude de Lapointe-Gagnon révèle les défis auxquels ont fait face les acteurs politico-intellectuels<sup>48</sup>.

De plus, l'histoire intellectuelle se fait également grâce à des traces culturelles et matérielles qui ne relèvent pas seulement de l'écrit. Dans son ouvrage sur le nationalisme allemand, John Edward Toews étudie comment les Allemands du premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle sont « devenus » un peuple historique grâce notamment à la construction de monuments néogothiques dans la Prusse de l'époque. Toews utilise comme sources les projets architecturaux, achevés ou non, afin de meubler la ville de Berlin de monuments. Par son usage de l'architecture, Toews nous montre qu'il est possible d'aller chercher à l'extérieur des textes des idées complexes à interpréter<sup>49</sup>.

### Variété des approches

L'histoire intellectuelle, à cause de sa nature, tend à interpréter les phénomènes de haut en bas. En mettant au cœur de son analyse les idées et les individus qui les portent, elle invite généralement, mais pas exclusivement, à un regard positif sur une frange de la population privilégiée. Pour cette raison, l'histoire intellectuelle projette une impression de conservatisme partiellement méritée<sup>50</sup>. Il est juste, par exemple, de qualifier le *Thomas Chapais, historien*, de Damien-Claude Bélanger, d'ouvrage à perspective conservatrice. Chapais y est présenté comme un historien autodidacte – même s'il a fait son cours classique – encensé pour ses interpré-

48. V. Lapointe-Gagnon, *Panser le Canada...*, p. 133-157.

49. John Edward Toews, *Becoming Historical: Cultural Reformation and Public Memory in Early Nineteenth-Century Berlin* (Cambridge, Cambridge University Press, 2004).

50. Une grande partie de la critique de Martin Petitclerc portait sur cet aspect de l'histoire intellectuelle, d'où son titre « Notre maître le passé? », une référence au livre *Notre maître le passé* de Lionel Groulx dans lequel ce dernier affirme la destinée de la francophonie canadienne. Lionel Groulx, *Notre maître le passé* (Montréal, librairie Granger Frères, 1936).

tations novatrices. Le tout se présente dans une démarche pour revaloriser cet historien et, avec lui, la tradition intellectuelle conservatrice québécoise<sup>51</sup>.

Toutefois, si la posture de Bélanger par rapport aux intellectuels du passé peut faire sourciller des lecteurs moins enthousiastes au conservatisme intellectuel, on ne devrait pas pour autant ignorer les qualités de sa recherche. L'auteur de *Thomas Chapais, historien* ne fait pas dans la « stricte histoire intellectuelle » pour la simple et bonne raison que son ouvrage dépasse les bornes théoriques d'une histoire qui ne verserait que dans l'interprétation des idées. Comme beaucoup d'historiens de l'intellectuel, Bélanger pige dans des approches en marge du sous-champ pour garnir son interprétation. Sa perspective s'inspire de la sociologie pour situer et comprendre les idées de Chapais. C'est en effet uniquement après avoir situé ce dernier dans son contexte que Bélanger affirme que « la pensée de Thomas Chapais reflète ses origines socioculturelles<sup>52</sup> ». Bélanger établit en effet une sorte de déterminisme sociologique qui met la table pour une interprétation conditionnée des écrits de Chapais dans une approche sociologique similaire à celle de Serge Gagnon dans *Le Québec et ses historiens*<sup>53</sup>.

En fait, il est juste de dire que l'histoire intellectuelle se déploie dans la pratique à travers une variété d'approches qui, *de facto*, illustrent sa polyvalence. Parmi les champs d'influence privilégiés, on trouve notamment l'histoire culturelle<sup>54</sup>, la philosophie et la théorie politique<sup>55</sup>, la science politique<sup>56</sup> ou encore l'histoire des mentalités. Dans ce dernier cas, il s'agit d'études qui se situent au confluent de l'étude des idées et de celles des pratiques sociales communes, voire des automatismes culturels<sup>57</sup>. Par exemple, l'étude de Daniel Poitras sur l'évolution du régime d'historicité dans lequel évoluent Fernand Dumont, Michel de Certeau et François Furet ne se contente pas de contextualiser les penseurs, mais elle observe

51. Vers la fin de son ouvrage, Bélanger déplore le peu d'écho de Chapais auprès des générations suivantes. D.-C. Bélanger, *Thomas Chapais...*, p. 189-194.

52. D.-C. Bélanger, *Thomas Chapais...*, p. 67.

53. S. Gagnon, *Le Québec et ses historiens...*, p. 1-42.

54. Y. Lamonde, « L'histoire sociale des idées... », p. 93 ; R. Chartier, *Cultural Studies*, p. 21-27.

55. Voir R. Chartier, *Cultural Studies*, p. 53-70. Par ailleurs, les ouvrages d'histoire intellectuelle qui se penchent sur le politique offrent souvent une réflexion d'ordre philosophique sur les différents courants idéologiques : M. Ducharme, *Le concept de Liberté...*, p. 17-45 ; Louis-Georges Harvey, « Une Constitution pour l'Empire : sur les origines de l'idée fédérale au Québec, 1765-1815 », *Les Cahiers des Dix*, 66 (2012), p. 25-54.

56. V. Lapointe-Gagnon, *Panser le Canada...*, p. 31-38 ; Y. Lamonde, *Brève histoire des idées...* ; Yvan Lamonde, « Le politique en histoire des idées », *BHP*, 18, 3 (printemps 2010), p. 141.

57. Roger Chartier explique que l'histoire des mentalités se rapproche beaucoup des questionnements de l'anthropologie. R. Chartier, *Cultural History*, p. 27-45.

aussi à travers eux des modes de réflexion historique et des perspectives de l'avenir communément vécus.

Cette volonté de constater l'intellectuel dans le culturel et vice-versa invite à ne pas penser les sous-champs « histoire intellectuelle » et « histoire culturelle » en vase clos. En vérité, aucun de ces deux sous-champs ne désigne quelque chose de clair aux délimitations finies. L'histoire des mentalités, comme le propose Lucien Febvre, est à la fois histoire intellectuelle et contextualisation culturelle<sup>58</sup>. De même, il est tout à fait possible d'offrir une histoire intellectuelle de la pensée d'acteurs qui ne sont pas normalement considérés comme des intellectuels et dont les traces semblent relever du champ « culturel » plutôt que du champ « intellectuel ».

La relation entre le culturel et l'intellectuel n'apparaît pas facile à établir. Peut-être qu'avec Yvan Lamonde, on pourrait simplement considérer l'histoire intellectuelle d'aujourd'hui comme une branche de l'histoire culturelle<sup>59</sup>? En même temps, il faut se rappeler que l'histoire intellectuelle a existé avant que l'histoire culturelle ne soit un sous-champ historique explicite. Qui plus est, le partage de certains types de sources et la tendance un peu naturelle des historiens de l'intellectuel à se réclamer de l'histoire culturelle, souvent à juste titre, n'empêchent pas les approches de ces deux sous-champs d'être potentiellement très différentes. On peut ainsi mettre du côté de l'intellectuel l'étude des sources dans une volonté de faire ressortir un schéma de pensée conscient avec sa propre cohérence. Du côté du culturel, on trouve l'étude des mêmes sources dans l'optique d'y trouver des réflexes culturels sans que les acteurs en aient raisonné la théorie ou le sens.

Mais ce sont là des frontières conceptuelles plus théoriques que pratiques. Comme les réflexes culturels et la pensée ordonnée évoluent en symbiose, histoire culturelle et histoire intellectuelle ne sont pas des sous-champs entièrement autonomes l'un par rapport à l'autre.

### **Un sous-champ ouvert**

Considérant ce qui précède, l'histoire intellectuelle apparaît comme un sous-champ ouvert. Autrement dit, l'histoire intellectuelle ne se conçoit pas

58. Dror Wahrman a cependant adopté une perspective différente de celle de Febvre dans son *The Making of the Modern Self*. Alors que Febvre voit l'histoire des mentalités comme un certain type d'histoire intellectuelle, Wahrman argumente plutôt que l'histoire du culturel s'intéresse à la résonance des idées – donc pratique l'histoire des mentalités – alors que l'historien de l'intellectuel s'intéresse au raffinement et à la généalogie des idées. Voir Dror Wahrman, *The Making of the Modern Self: Identity and Culture in Eighteenth-Century England* (New Haven et Londres, Yale University Press, 2006), p. xv-xvi; M. Angenot, *L'histoire des idées...*, p. 39-41.

59. Y. Lamonde, « L'histoire sociale des idées... », p. 87-96.



comme un programme de recherche aux délimitations strictes, mais plutôt comme une appellation générale qui regroupe en son sein différents travaux éclectiques. Ces derniers ont en commun leur attention respectueuse à la contextualisation des idées. L'histoire intellectuelle, comme tout type d'histoire, est en fait à son meilleur lorsqu'elle sort des sentiers battus pour proposer de nouvelles perspectives théoriques et méthodologiques.

### HISTOIRE INTELLECTUELLE ET HISTOIRE SOCIALE

Nous avons établi que l'histoire intellectuelle est une histoire ouverte, aux méthodes et aux inspirations variées. Or, nous avons également reconnu que cette histoire s'écrit généralement – mais pas exclusivement – de haut en bas, des élites vers le peuple, en analysant les idées des premières. L'histoire intellectuelle peut certainement contribuer à la persistance de certains jugements, voire de certains préjugés, issus du rapport de domination culturelle ou économique. Il est légitime de vouloir redonner la voix aux dominés et aux perdants, comme entend le faire Martin Petitclerc dans son projet d'histoire sociale pro-démocratie<sup>60</sup>. Ce projet, mal défini dans ses articles critiques<sup>61</sup>, n'est pas sans rappeler celui d'Edward P. Thompson d'une histoire ouvrière de bas en haut<sup>62</sup>.

Il y a toute une réflexion à faire sur le caractère organique ou pas d'une société donnée. Si le pouvoir crée la vérité et façonne les paradigmes de pensée, comme le prétend Foucault, comment imaginer une société dans laquelle l'élite ne conditionne pas au moins en partie les aspirations et le régime de vérité de ceux qui en subissent le pouvoir<sup>63</sup>? Un tel question-

60. Ce projet, Petitclerc l'a mis en branle dans une production qui insiste sur les rapports entre classes sociales et sur l'action de l'État en matière de régulation sociale. Voir par exemple Martin Petitclerc, « À propos de "ceux qui sont en dehors de la société". L'indigent et l'assistance publique au Québec dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle », *RHAF*, 65, 2-3 (automne 2011-hiver 2012), p. 227-256.

61. Les articles critiques de Petitclerc ont beau prétendre faire la promotion d'un projet d'histoire sociale, on n'y trouve pas beaucoup d'information sur sa nature et ses intentions. En fait, ces deux articles apparaissent plutôt contre un certain projet d'histoire intellectuelle (M. Petitclerc, « Notre maître... » et « L'histoire comme projet... »).

62. En effet, on peut observer l'influence de Thompson, ou du moins les similarités entre ce dernier, qui fait l'histoire de la classe ouvrière et des mouvements démocratiques « plébéens », et Martin Petitclerc dans ses travaux sur les mutuelles. Edward P. Thompson, *The Making of the English Working Class* (New York, Pantheon Books, 1964), p. 9-14; Martin Petitclerc, « Une question de justice? Réforme "assurancielles" et tradition mutualiste au Québec (1890-1910) », *Revue internationale de l'économie sociale*, 311 (février 2009), p. 83-94.

63. Plutôt que de percevoir le pouvoir comme un outil de répression à la manière de l'histoire sociale aux tonalités marxistes, Foucault l'aborde plutôt comme un outil productif (Simon Gunn, *History and Cultural Theory* [Harlow, Pearson, 2006], p. 89-93). Par ailleurs, Lawrence Levine pourfend l'idée selon laquelle la culture populaire est quelque chose de foncièrement distinct de la culture de l'élite. Lawrence Levine, *Highbrow/Lowbrow: The Emergence of Cultural Hierarchy in America* (Cambridge, Harvard University Press, 1990).

nement permet d'apprécier ce que les sources privilégiées par les méthodes de l'histoire intellectuelle peuvent apporter à des études qui relèvent plutôt du socioculturel ou du socio-économique. Notamment, les travaux de Marise Bachand sur les élites créoles, américaines et canadiennes tendent à montrer que les rapports socioculturels peuvent être le produit d'une pression exercée de haut en bas et qui dicte ce qui est convenable et ce qui ne l'est pas. Par exemple, elle explique comment les villes du Sud américain des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles sont conçues pour « contenir » les femmes dans des espaces urbains prévus à cet effet<sup>64</sup>. De même, elle explique comment la spatialisation à même les maisons canadiennes est influencée après la Conquête par les théoriciens britanniques, conditionnant par le fait même un certain type de rapport genré<sup>65</sup>. De telles études en histoire socioculturelle illustrent bien comment les idées et les intellectuels peuvent influencer sur les rapports sociaux tels qu'ils se vivent au quotidien.

Dans ses travaux sur la distribution de la richesse en Occident, Thomas Picketty mise quant à lui sur la perspicacité des élites pour illustrer dans leurs mots les faits qu'il découvre dans les chiffres. L'auteur de *Le Capital au XXI<sup>e</sup> siècle* défend sa méthodologie quantitative et « systématique » en expliquant que

pendant longtemps, force est de constater que les recherches savantes consacrées à la répartition des richesses se sont fondées sur relativement peu de faits solidement établis, et sur beaucoup de spéculations purement théoriques<sup>66</sup>.

Il reconnaît cependant du même souffle que :

le cinéma et la littérature, en particulier le roman du XIX<sup>e</sup> siècle, regorgent d'informations extrêmement précises sur les niveaux de vie et de fortune des différents groupes sociaux, et surtout sur la structure profonde des inégalités, leurs justifications, leurs implications dans la vie de chacun. Les romans de Jane Austen et de Balzac, notamment, nous offrent des tableaux saisissants de la répartition de la richesse au Royaume-Uni et en France dans les années 1790-1830<sup>67</sup>.

64. Marise Bachand, « Gendered Mobility and the Geography of Respectability in Charleston and New Orleans, 1760-1861 », *Journal of Southern History*, 81, 1 (février 2015), p. 45.

65. Marise Bachand, « "Depuis que l'élément étranger s'est mêlé [...] à la première société française" : dynamiques de genre dans l'espace domestique canadien au XIX<sup>e</sup> siècle », dans Laurent Turcot et Thierry Nootens, dir., *Histoire de la politesse au Québec : normes et déviances, 17<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles* (Sillery, Septentrion, 2015), p. 184-215.

66. Thomas Picketty, « Introduction », dans *Le capital au XXI<sup>e</sup> siècle* [Format EPUB] (Paris, Seuil, 2013).

67. T. Picketty, « Introduction ».

Ainsi ouvre-t-il la porte à une analyse très empirique des réalités socio-économiques qui n'ignore pas le discours des élites culturelles et intellectuelles pour mieux comprendre la réalité du vécu.

Dans son dernier livre, *Capital et idéologie*, Picketty argumente qu'au-delà des chiffres et de la démonstration des inégalités, ce sont les idées qui les justifient qui doivent être étudiées si l'on souhaite combattre les sociétés hyperinégalitaires. Son argumentaire est une reconnaissance du pouvoir des idées dans l'équilibre social et un programme pour leur étude afin d'observer la mise en œuvre des idéologies. Selon lui, les sociétés capitalistes risquent à moyen terme de sombrer dans le populisme en réponse à l'hypercapitalisme inégalitaire de la mondialisation,

pour conjurer ce risque, le savoir et l'histoire demeurent nos meilleurs atouts. Chaque société humaine a besoin de justifier ses inégalités, et ces justifications contiennent toujours leur part de vérité et d'exagération, d'imagination et de bassesse, d'idéalisme et d'égoïsme<sup>68</sup>.

Autrement dit, les inégalités se vivent, mais se justifient dans l'imaginaire, dans l'abstrait, dans les idées dont rend compte l'histoire intellectuelle.

On doit à Hayden White une critique du projet historiographique d'Edward P. Thompson qui replace au cœur de l'histoire sociale les idées. Hayden White s'attaque à la théorie appliquée en histoire sociale pour chercher à rendre compte du réel. S'il accepte que les travaux de Thompson puissent exposer des « faits » qui seraient « trouvés » par l'enquête de l'historien<sup>69</sup>, il ajoute du même souffle que la délimitation et l'identification des classes sociales reposent sur un construit théorique, qui n'est que réifié dans le réel<sup>70</sup>. L'histoire sociale, entendue ici comme l'histoire des classes sociales et de leurs luttes, suppose d'agréer à une conception abstraite de la société. Cette abstraction d'inspiration marxiste n'est pas sans bénéfice historiographique, mais ne devrait pas pourtant être comprise comme une réification parfaite et non contestable du réel qu'elle prétend interpréter. L'histoire sociale et l'histoire intellectuelle apparaissent ici enchevêtrées dans une relation qui n'invite en rien à les considérer antithétiques, tant elles semblent complémentaires.

68. Thomas Picketty, *Capital et idéologie* (Paris, Seuil, 2019), p. 15.

69. Thompson argumente en effet que la classe ouvrière (*working class*) s'est créée d'elle-même, comme une réalité historique que l'historien n'a qu'à décrire. E. P. Thompson, *The Making...*, p. 9.

70. R. Jacoby, « A New Intellectual History?... », p. 410; Hayden White, *Tropics of Discourse: Essays in Cultural Criticism* (Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1985), p. 15-19.

### CAS APPLIQUÉ: L'HISTOIRE INTELLECTUELLE ET LE COURS CLASSIQUE

Au cœur de la méfiance historiographique envers les élites québécoises, il y a le cours classique, un outil de formation de l'élite qui a dominé l'instruction publique québécoise jusqu'à la réforme Parent des années 1960<sup>71</sup>. L'élite, en apprenant le latin et le grec ancien, en vient à se distinguer culturellement et économiquement de ceux qui n'ont pas eu la chance d'avoir un tel niveau d'éducation. C'est notamment dans l'expérience du cours classique que Gérard Bouchard trouve l'«européanité» des élites québécoises, en «dissonance» avec l'«américanité» des classes populaires. Or, cette distance présumée entre le rhéteur issu du cours classique et le peuple qui n'y a pas accès camoufle derrière un cadre bien rigide l'influence que peut exercer l'élite sur le peuple.

Découlant de mes propres recherches sur les collèges classiques canadiens, cette dernière section vise à illustrer dans la pratique comment l'histoire intellectuelle peut apporter une nouvelle perspective sur les recherches d'histoire sociale. Plus précisément, l'objectif est de montrer que, si le cours classique est effectivement un outil de reproduction de l'élite, son influence pédagogique ruisselle sur les autres cours offerts par les collèges. L'histoire sociale a démontré la variété et l'importance des options alternatives au cours classique comme le cours commercial. Je propose de compléter cette perspective par une histoire intellectuelle de la pénétration des idées et des fondements du cours classique vers les cursus scolaires qui ne sont pas tournés vers l'apprentissage des langues mortes et de la littérature antique. Cette démonstration constate donc dans le microcosme des collèges canadiens – et du Collège de Montréal en particulier – l'influence des idées des grands auteurs humanistes<sup>72</sup>, pédagogiquement articulées par les jésuites et Ignace de Loyola dans la pédagogie classique<sup>73</sup>, puis actualisées par le pédagogue Charles Rollin dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>74</sup>, pour enfin aboutir entre les mains du

71. Louise Bienvenue, Ollivier Hubert et Christine Hudon, *Le collège classique pour garçons : études historiques sur une institution québécoise disparue* (Montréal, Fides, 2014), p. 14.

72. Voir Françoise Waquet, *Le latin ou l'empire d'un signe, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle* (Paris, Albin Michel, 1998), p. 29-40; Donald R. Kelley, *Renaissance Humanism* (Boston, Twayne, 1991), p. 4-5 et 53; Marc André Bernier, «Patriotes et orateurs : de la classe de rhétorique à l'invention d'une parole rebelle», *Voix et Images*, 26, 3 (printemps 2001), p. 499.

73. Roger Chartier, Marie-Madeleine Compère et Dominique Julia, *L'éducation en France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle* (Paris, Société d'Édition d'Enseignement Supérieur, 1976), p. 148-149.

74. Charles Rollin produit son *Traité des études* entre 1726 et 1728, un guide détaillé des principes de l'enseignement classique depuis les innovations de Port-Royal. Voir Marie-Madeleine Compère, *Du Collège au lycée (1500-1850) : généalogie de l'enseignement secondaire français* (Paris, Gallimard, 1985), p. 194-195; François de Dainville, *L'éducation des Jésuites (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)* [textes réunis et présentés par Marie-

personnel canadien comme les prêtres sulpiciens Jean-Baptiste Marchand et Jacques-Guillaume Roque, directeurs du Collège de Montréal respectivement à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et durant le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>75</sup>.

D'un point de vue méthodologique, cette réflexion se fonde sur mes recherches dans les archives de collèges du XIX<sup>e</sup> siècle. Ces archives sont complétées par les grands ouvrages des pédagogues français du XVIII<sup>e</sup> siècle, en particulier ceux de Charles Rollin, de Charles Lhomond et de Pierre-Louis Siret dont les idées ont été exportées dans les collèges canadiens. Il sera surtout question de l'école anglaise du Collège de Montréal durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle pour démontrer sa filiation avec le cours classique. Le Collège de Montréal est, au XIX<sup>e</sup> siècle, le second collège le plus ancien de la colonie bas-canadienne. Son école anglaise, l'appellation montréalaise de ce qui est à Québec le cours commercial, a été offerte en parallèle du cours classique de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>76</sup>.

L'ouvrage récent de Louise Bienvenue, Ollivier Hubert et Christine Hudon, *Le collège classique pour garçon*, emploie une perspective d'histoire sociale aux tonalités bourdieusiennes pour démontrer que le cours classique québécois, comme lieu de mémoire, est en grande partie une invention<sup>77</sup>. En effet, si l'enseignement classique s'est largement répandu au Québec des années 1930 aux années 1960, moment où on l'abolit, il fut un temps plus reculé où la majorité des élèves des collèges ne suivaient pas nécessairement le fameux cours de huit ans. En fait, les collèges ont souvent cherché à s'adapter aux besoins locaux et à ceux d'une économie capitaliste où les connaissances techniques et la maîtrise de l'anglais constituaient des atouts considérables. Conscients des limites d'un enseignement focalisé sur l'apprentissage des langues mortes, de la littérature antique et de la rhétorique cicéronienne, les pédagogues canadiens développent au début du XIX<sup>e</sup> siècle des cursus indépendants du cours classique. Le cours commercial, fruit de cette volonté, sert à offrir une formation de base aux élèves qui souhaitent rapidement intégrer l'univers du travail. On y enseigne généralement l'anglais, le français et les mathématiques, question de former les élèves à la

Madeleine Compère] (Paris, Éditions de Minuit, 1978), p. 194; Charles Rollin, *De la manière d'enseigner et d'étudier les Belles-Lettres par rapport à l'esprit et au cœur* (Paris, 1726-1728), 4 vol.

75. Ollivier Hubert, « Le collège de Montréal et ses clientèles au XIX<sup>e</sup> siècle : multiplicité des attentes et pluralité des offres », dans L. Bienvenue et al., *Le collège classique...*, p. 73.

76. On peut établir avec certitude que l'école anglaise n'existe plus en 1842: Univers culturel Saint-Sulpice (UCSS), Fonds du Collège de Montréal, Prospectus [1826, 1842-1850], I2:5.3-1; O. Hubert, « Le collège de Montréal et ses clientèles au XIX<sup>e</sup> siècle », dans L. Bienvenue et al., *Le collège classique...*, p. 81.

77. Louise Bienvenue, « Le "collège classique" : une tradition inventée? Quelques réflexions autour d'un débat des années 1920 », dans L. Bienvenue et al., *Le collège classique...*, p. 89-111.

tenue des livres et à la rédaction de base<sup>78</sup>. Le cours commercial est donc un enseignement relativement dépouillé, très populaire<sup>79</sup>, mais qui ne se qualifie pas dans la même catégorie que le cours classique en termes d'érudition et, donc, qui permet de préserver le caractère élitaire du cours classique. L'essence même du cours classique est ancrée dans l'humanisme intellectuel et dans sa conviction que les Modernes doivent se hisser au niveau civilisationnel des Anciens. L'enseignement classique de tradition jésuite invite aussi à adopter une certaine conception du rapport au langage. Il valorise l'éloquence linguistique orale ou scripturaire et il cherche à encadrer moralement et religieusement les élèves pour former de bons concitoyens catholiques<sup>80</sup>. Le collège classique québécois est plus qu'un lieu d'explication de textes issus de l'Antiquité, c'est aussi une expérience morale et religieuse avec des méthodes d'enseignement que l'on n'abandonne pas lorsqu'on crée de nouveaux cursus d'enseignement.

L'école anglaise, ou cours commercial, telle qu'elle est conçue au Collège de Montréal, est principalement destinée à de jeunes élèves entre 9 et 11 ans à qui l'on montre les rudiments de l'anglais. Même si l'on peut retrouver dans ce cours des enfants de six ans comme des adolescents de seize ans, il apparaît d'abord et avant tout comme un cours primaire, pour des élèves qui n'ont pas encore l'âge d'être sur les bancs des classes d'entrée du cours classique<sup>81</sup>. Ainsi, même si les élèves du cours commercial ne sont pas *a priori* destinés à entrer en éléments latins pour suivre le grand cours de huit ans<sup>82</sup>, on leur donne à faire des exercices langagiers qui conviennent à leur niveau d'étude et qui valorisent une esthétique langagière tout à fait caractéristique du cours classique. Dans ce dernier, on invite l'élève à développer ses capacités langagières principalement en latin pour déployer son éloquence à travers des exercices d'amplification ou de versification latines qui lui permettent d'épater des auditoires<sup>83</sup>. Le cours commercial, lui, n'enseigne pas le latin, mais instruit l'élève à faire

78. UCSS, Fonds du Collège de Montréal, Prospectus [1826, 1842-1850], I2:5.3-1.

79. Christine Hudon, « Quelques réflexions sur les projets éducatifs des collèges québécois pour garçons à partir d'un exemple : Sainte-Anne-de-la-Pocatière au XIX<sup>e</sup> siècle », dans L. Bienvenue et al., *Le collège classique...*, p. 50-51.

80. Dans un prospectus du collège, il est indiqué que « Comme le fondement de toute bonne éducation doit être la religion ; puisque sans elle, il ne peut y avoir de vertus solides : on s'applique particulièrement à en donner aux jeunes gens une connoissance utile, et à les former à la pratique de la vertu ». UCSS, Fonds du Collège de Montréal, Prospectus [1826, 1842-1850], I2:5.3-1. Sur l'importance de l'éloquence, voir F. de Dainville, *L'éducation des jésuites...*, p. 187.

81. UCSS, Fonds du Collège de Montréal, Registre des pensionnaires et externes, I2: 6.1.1-1.

82. O. Hubert, « Le collège de Montréal et ses clientèles au XIX<sup>e</sup> siècle », p. 72.

83. F. de Dainville, *L'éducation des jésuites...*, p. 186-187.

ses premiers pas vers une esthétique langagière anglaise qui devra aboutir ailleurs. Comme les listes de prix du Collège de Montréal le montrent, sur quatre prix décernés aux élèves de l'école anglaise chaque année, trois portent directement sur l'élégance langagière en évaluant respectivement la lecture – donc la diction en public –, l'écriture – donc l'esthétique de la calligraphie – et l'orthographe – donc la capacité à écrire sans fautes<sup>84</sup>.

La structure de l'enseignement de l'anglais est directement tirée du cours classique. Au XIX<sup>e</sup> siècle, suivant les grands ouvrages sur l'enseignement produits à Paris au siècle précédent, on commence l'apprentissage d'une langue par la maîtrise de sa grammaire. Pour le latin, cela signifie de suivre le plan d'apprentissage pensé par le pédagogue Charles Rollin et développé par le grammairien Charles-François Lhomond dont les grammaires latines se sont répandues aux quatre coins du monde francophone<sup>85</sup>. Lhomond a développé un plan d'enseignement en trois étapes, couché sur papier dans une grammaire qui, en termes actuels, est davantage un guide de l'enseignant qu'un outil de référence pour connaître les règles de grammaire comme le *Grevisse* contemporain<sup>86</sup>. Selon ce plan d'étude, l'élève commence avec les éléments latins, où il apprend à distinguer les types de mots et à faire des déclinaisons. Puis vient la syntaxe latine, où l'élève apprend à structurer des phrases à la manière latine. Le dernier segment de ce programme est la méthode latine, où l'élève doit apprendre à identifier et à traduire des gallicismes, soit des expressions propres au français que l'on veut exprimer en latin. Ces trois segments du plan de l'étude de la grammaire latine en sont venus à dénommer les trois premières années du cours classique.

La grammaire anglaise de Pierre-Louis Siret, la plus populaire pour l'enseignement de l'anglais au XIX<sup>e</sup> siècle, est héritière de la méthode de Lhomond pour l'enseignement du latin<sup>87</sup>. Puisque l'anglais, comme le latin, est une langue étrangère – aujourd'hui, on dirait plutôt une langue seconde –, les pédagogues considèrent normal d'utiliser le plan de Lhomond pour l'une comme pour l'autre. L'expertise acquise par les

84. UCSS, Coutumier de la main de Jacques-Guillaume Roque, p.s.s., P1 :11.3-61.

85. M.-M. Compère, *Du Collège...*, p. 198-200.

86. Les grammaires utilisées au Collège de Montréal sont parfois ajustées par rapport au texte original de Lhomond. Les MM. de Saint-Sulpice, *Grammaire latine suivie des règles de la versification à l'usage du Petit Séminaire de Montréal* (Montréal, J. Chapleau & fils, imprimeurs et relieurs, 1876); Charles Lhomond, *Éléments de la grammaire latine* (Paris, F. Tandou et cie, 1865); UCSS, Fonds du Collège de Montréal, Grammaire latine, I2 : 6.2.2.1-51.

87. Pierre-Louis Siret, *Éléments de la langue angloise, ou Méthode pratique pour apprendre facilement cette langue* (Paris, Ruaut, 1773); Gilles Gallichan, « La bibliothèque personnelle de Joseph-Octave Plessis », *Les Cahiers des Dix*, 68 (2014), p. 64.

grammairiens dans l'enseignement classique sert de norme, qui permet de structurer l'enseignement des langues étrangères, qu'elles soient mortes ou non. C'est ainsi que Siret, comme Lhomond, sépare son ouvrage en trois parties : la première est dédiée à l'identification des mots et à l'apprentissage des sons, la seconde s'intéresse aux règles de syntaxe de la langue anglaise et la troisième se penche sur les idiotismes propres aux deux langues. Comme les meilleures méthodes d'enseignement sont déployées dans l'enseignement classique pour apprendre le latin, il est de mise que l'on apprenne l'anglais comme on apprend le latin.

Les principes de l'enseignement du latin ne se limitent pas à une structure de l'apprentissage de la grammaire. Dans l'enseignement classique, on apprend le langage de manière explicite, mais on apprend aussi par le langage de manière implicite<sup>88</sup>. Dans l'univers de l'enseignement non disciplinarisé du début du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est souvent à travers les exercices langagiers que l'élève intègre certains principes de connaissances générales, d'histoire, de littérature, de morale ou de religion<sup>89</sup>. À cet égard, les exercices de thèmes, soit de traduction du français vers le latin, peuvent servir d'exemples, notamment parce qu'ils constituent l'une des méthodes les plus courantes de l'apprentissage des langues. Dans un cahier de thèmes de syntaxe latine du Collège de Montréal, l'élève doit traduire les phrases suivantes :

Socrate est le plus remarquable des grecs. Qui de nous n'auraient été désireux de voir ce grand homme ?

Quand votre père reviendra-t-il chez lui ? Je pense, Monsieur, qu'il reviendra après demain, car il est allé dans la ville de Montréal, devant revenir à Québec, la capitale de l'Amérique anglaise<sup>90</sup>.

Dans les deux cas, on apprend à appliquer des règles de grammaire sur l'utilisation des temps de verbe ou sur la traduction d'un complément circonstanciel tout en intégrant certaines connaissances générales sur l'importance historique de Socrate ou sur le rôle géopolitique de la ville de Québec dans l'Empire britannique.

88. Annie Bruter, *L'Histoire enseignée au Grand Siècle : naissance d'une pédagogie* (Paris, Belin, 1997), p. 46-47.

89. UCSS, Fonds du Collège de Montréal, Direction en éléments latins [18-?], I2 : 6.2.2.1-2) ; Maxime Raymond-Dufour, *L'Universel et le national : une étude des consciences historiques du Canada français de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat (histoire), Université de Montréal/Paris-Sorbonne, 2016, p. 75-90.

90. UCSS, Fonds du Collège de Montréal, Thèmes latin de syntaxe [18-?], I2 : 6.2.2.1-10.



Il en va de même lorsqu'on apprend l'anglais. Dans les exercices de thèmes anglais du pédagogue Percy Sadler, on apprend à traduire les phrases suivantes :

Les Anglais sont très-commerçants [*sic*]. Les Français cultivent les beaux-arts.

Le palais St-Jacques à Londres est un vilain édifice, et indigne du roi d'un grand peuple<sup>91</sup>.

Ces exercices servent à apprendre à utiliser correctement l'article défini en anglais tout en invitant l'élève à intégrer certaines notions sur les différences entre les cultures française et anglaise ou sur la raison pour laquelle la reine Victoria a choisi le Palais de Buckingham comme résidence officielle de la famille royale. Les thèmes anglais reprennent une certaine philosophie d'enseignement où l'apprentissage du langage est tout à la fois un objectif pédagogique et un prétexte pour l'apprentissage d'autres notions.

L'histoire antique ne semble pas être au cœur de l'enseignement de l'anglais et, donc, de l'école anglaise, mais cela ne signifie pas que la révérence envers la littérature antique caractéristique du cours classique ne transpire pas dans l'enseignement de l'école anglaise. En effet, si la grammaire anglaise de Siret suggère certains auteurs anglais à étudier, il est notable que les deux seuls ouvrages que les élèves de l'école anglaise du Collège de Montréal doivent se procurer sont les *Testaments* – une version anglaise de l'histoire sainte<sup>92</sup> – et les fables d'Ésope : ces ouvrages sont vraisemblablement utilisés pour un ensemble d'exercices, allant de la copie pour pratiquer sa calligraphie à la lecture ou la traduction<sup>93</sup>.

C'est que le cours classique privilégie des auteurs anciens, grecs ou romains, comme standard dans chacun des genres littéraires. En poésie, on pose en modèle Virgile et, dans une moindre mesure, Ovide ; en histoire, on s'intéresse surtout à Quinte-Curce ; en rhétorique, qui chapeaute toutes les autres constructions du discours, on enseigne Cicéron<sup>94</sup> ; et dans l'étude des fables, que l'on considère appropriée pour les jeunes élèves

91. En l'absence d'exemple venant des archives du Collège de Montréal, j'ai tiré cet exemple d'un livre imprimé employé à la même époque en France : Percy Sadler, *Exercices anglais ou cours de thèmes gradués pour servir de développements aux règles de la grammaire anglaise pratique et de toutes autres grammaires*[...], onzième édition (Paris, Librairie française et anglaise de J.-H. Truchy, 1855), p. 6 et 10.

92. Richard Challoner, *An Abstract of the History of the Old and New Testaments, Divided into Three Parts : Part I: from the Creation, to the Birth of Christ : Part II: The Life of Our Lord Jesus Christ : Part III: The Acts of the Apostles, and the Establishment of the Church throughout [*sic*] the World* (Montréal, James Lane, 1828).

93. UCSS, Fonds du Collège de Montréal, Prospectus [1826, 1842-1850], I2 : 5.3-1.

94. F. de Dainville, *L'éducation des jésuites*..., p. 187.

d'éléments latins, on privilégie Ésope<sup>95</sup>. Toutefois, les collègues sont aussi des institutions chrétiennes qui entretiennent un rapport complexe avec la littérature antique et, surtout, avec sa poésie. Comment peut-on ériger en modèle des auteurs polytémistes qui vivaient dans l'erreur religieuse? Cette tension entre culture antique et culture chrétienne catholique est résolue par un encadrement moral de l'élève qui n'est jamais entièrement laissé aux auteurs et aux affaires profanes<sup>96</sup>. On enseigne l'histoire antique, mais aussi l'histoire de l'Église; les professeurs expliquent Cicéron, mais ils sont aussi des ecclésiastiques capables de distinguer le bon du mauvais dans les choses profanes; l'élève recopie Virgile, mais quitte la salle de classe à la fin de son exercice pour aller faire sa prière<sup>97</sup>. De même, les élèves qui entrent dans les classes préparatoires du cours classique apprennent les Fables d'Ésope en même temps qu'on leur enseigne les principaux récits bibliques.

Ainsi, lorsque les prêtres de Saint-Sulpice font acheter aux élèves de l'école anglaise les écrits d'Ésope et les *Testaments*, ils reproduisent cette tension inhérente au cours classique entre la culture profane érigée en standard littéraire et la culture chrétienne, nécessaire à la formation de bons fidèles catholiques. Ils expriment aussi leur conviction profonde que la culture moderne doit se construire en bâtissant sur le bon sens des Anciens: ainsi, il est salutaire d'apprendre l'anglais en s'immergeant dans les écrits d'Ésope.

L'influence culturelle du cours classique dans les sociétés canadiennes et françaises du XIX<sup>e</sup> siècle est indéniable. On la trouve dans la rhétorique de Châteaubriand<sup>98</sup> et dans l'œuvre de François-Xavier Garneau qui, pourtant, n'a jamais été sur les bancs d'un collège classique<sup>99</sup>. Cette brève démonstration illustre qu'en étudiant le cours classique d'un point de vue intellectuel, on peut observer comment ses idéaux pénètrent différentes sphères d'activités qui existent dans sa périphérie. Oui, c'est vrai, le cours commercial a été créé afin de satisfaire une demande pour un enseigne-

95. UCSS, Fonds du Collège de Montréal, Prospectus [1826, 1842-1850], I2: 5.3-1; Charles Batteux, *Cours de belles-lettres, ou Principes de la littérature* (Paris, 1763).

96. Charles Rollin, *Traité des Études, Nouvelle édition revue par M. Letronne et accompagnée des remarques de Crévier* (Paris, Librairie de Firmin Didot frères, fils et Cie, 1863), p. 253.

97. Olivier Maurault, *Le Petit Séminaire de Montréal* (Montréal, Librairie L.-J.-A. Dérome, 1918), p. 100-101; Claude Lessard, «Le Collège-Séminaire de Nicolet (1803-1863)», *RHAF*, 25, 1 (juin 1971), p. 65.

98. Châteaubriand a d'ailleurs vu ses articles être parfois recopiés dans les journaux canadiens. Voir par exemple François-René de Chateaubriand, «Variétés», *La Minerve*, 26 avril 1830, p. 2.

99. Maxime Raymond-Dufour, «Entre Progrès et émulation: l'*Histoire du Canada* de François-Xavier Garneau (1845-1852)», *BHP*, 27, 1 (automne 2018), p. 66-92.

ment moins tourné vers le passé et plus axé sur les impératifs du présent dans une société capitaliste. Cela dit, les collègues n'abandonnent pas leurs méthodes et leur philosophie d'enseignement sous prétexte qu'ils créent de nouveaux programmes. Le collègue est une expérience et cette expérience est préservée même lorsque le latin cède le pas à l'anglais. Ainsi, s'il est juste de dire que la clientèle des collègues n'est pas nécessairement dans des classes de latin ou de grec ancien, on peut affirmer du même souffle que tous ces enfants sont un peu héritiers de l'enseignement classique de tradition jésuite.

Par extension, on peut affirmer que la culture élitaire, celle-là même que l'enseignement classique est censé reproduire, n'est pas qu'un outil pour rendre apparente la fracture entre les riches et les moins fortunés qui optent pour un cursus d'enseignement moins complet et, surtout, moins long. À travers le cours commercial, la culture de l'élite suinte et se propage, elle s'étend à des classes sociales inférieures. En reconnaissant la puissance culturelle de la culture de l'élite, l'historien n'est pas forcé de lui faire une révérence ou d'en faire la promotion. Il peut se contenter d'un constat lucide, fruit du sous-champ de l'histoire intellectuelle.

## **CONCLUSION**

L'histoire intellectuelle est un sous-champ de l'histoire disciplinaire qui semble souvent sur la défensive. Attaqués par certains défenseurs d'une histoire sociale de bas en haut, les historiens de l'intellectuel cherchent souvent à se justifier de leur sujet en exagérant les travers de leur sous-champ et en essayant de s'en distancier. Pourtant, la pratique montre que l'histoire intellectuelle est un champ ouvert, aux portées méthodologiques et théoriques larges, qui ne souffre pas d'une définition réductrice.

Qui plus est, l'histoire intellectuelle peut aisément se présenter comme complémentaire à une histoire sociale, voire à une histoire des classes sociales, qui ne peut vraiment cacher sa dépendance aux abstractions, aux idées et aux idéologies. En réponse à une historiographie québécoise qui a considéré certaines catégories d'intellectuels suspects, cet article propose plutôt de les étudier comme partie prenante à une société au moins en partie culturellement organique dans la relation qu'entretiennent les élites avec le reste de la population. C'est ce que l'exemple du rayonnement culturel du cours classique nous montre : tout en essayant de distinguer le haut du bas, la pensée élitaire tend à voyager de haut en bas.